



DRIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

Groupe de Subdivisions du Havre
48 – rue Denfert Rochereau
BP 59
76084 – Le Havre Cedex

Subdivision ST3
Affaire suivie par Catherine FORTIN
Téléphone : 02.35.19.32.84
Télécopie : 02.35.19.32.99
Mél : catherine.fortin@industrie.gouv.fr

Réf. : GSLH.2007.06.883 CFo.MAB

Le Havre, le 5 juillet 2007

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**Société ECO HUILE
à Lillebonne**

N° SIRET : 393 361 175 00010

Rapport de l'inspecteur des installations classées au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Rapport annuel d'activité d'une installation de traitement de déchets

Objet : Rapport d'activité de l'installation de traitement de déchets ECO HUILE pour l'année 2006.

Conformément au décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets et dans le cadre de l'article 9.4.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 12 décembre 2005, l'inspection des installations classées présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2006 du site ECO HUILE au conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.

1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ 2006

La société ECO HUILE, dont le siège social est situé Z.I. avenue de Port-Jérôme - BP 64 - 76170 Lillebonne, exerce une activité de régénération des huiles usagées sur la commune de Lillebonne.

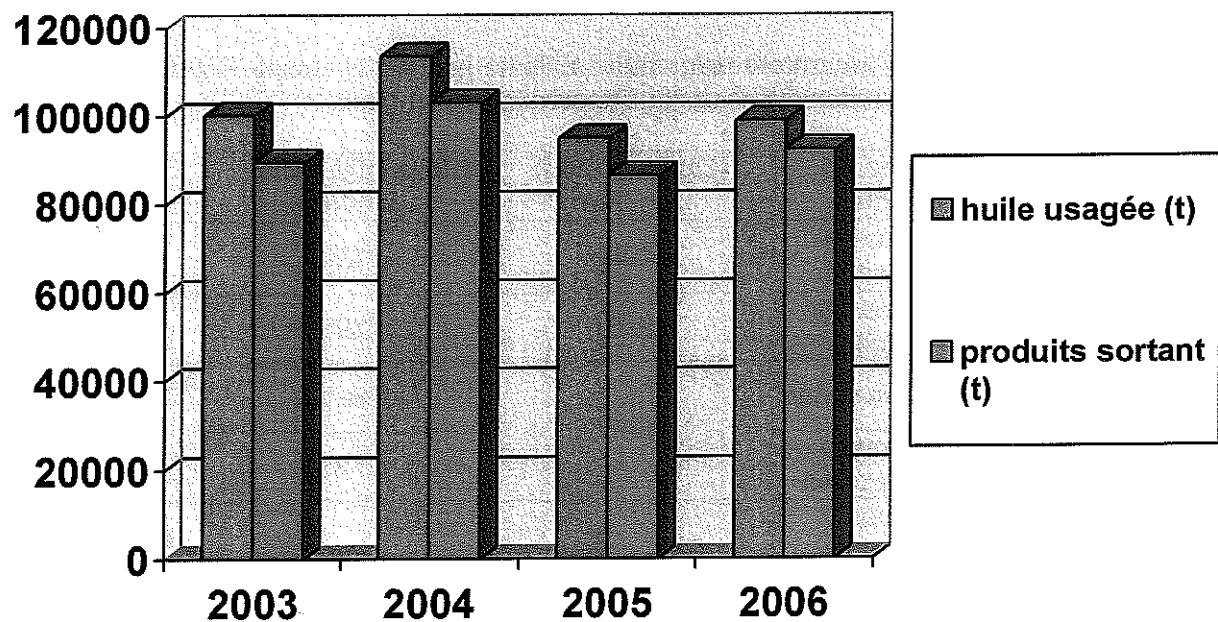
Ces huiles usagées réceptionnées sont de type minéral d'origine moteur.

1-1. Niveau d'activité en 2006

La quantité d'huiles usagées traitées en 2006 a été de 98920 tonnes et la production de produits finis s'élève à 92300 tonnes.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'activité de traitement a augmenté de 3 950 tonnes environ par rapport à 2005, soit une hausse de 4 %.

	2006	2005	2004	2003
Huiles usagées traitées (t)	98920	94970	113 695	100 301
Produits sortants (t)	92300	86500	103 015	89 498



Evolution de l'activité depuis 2003

1-2. Généralités

2006 est la première année du système de chauffe centralisé qui consiste à mettre en température (390 °C) un fluide thermique avec une chaudière centrale et unique.

Ce fluide thermique circule en boucle et via des échangeurs. Il apporte à chaque unité (distillation atmosphérique et distillation sous vide) l'énergie calorifique dont elles ont besoin. Cette unité remplace le four rotatif et les deux fours cabine.

Elle permet de travailler avec des rendements énergétiques meilleurs ; ainsi, la puissance énergétique est passée de 50 MW à moins de 20 MW.

Le combustible utilisé est un combustible à 0,4 % de soufre, soit un combustible à très très basse teneur en soufre.

2 AUTO-SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION

2.1 Les déchets :

2.1.1 Admission des déchets

Les huiles usagées admises proviennent des collecteurs de toute la France.

2.1.2 Production de déchets

Les déchets produits par la régénération des huiles sont les eaux polluées :

- les eaux dites fatales : eaux présentes dans l'huile usée qui est livrée ;
- les eaux de procédés : eaux issues de la condensation de la vapeur utilisée pour les stripages dans les colonnes de distillation atmosphérique et sous vide ainsi que pour les dégazages et les inertages liés aux arrêts techniques ;
- les déchets d'hydrocarbures et de boues qui sont générés lors des arrêts ;
- les déchets de démolition qui sont produits lors des démolitions ;
- les rebus de fabrication qui repassent dans le système de traitement ;
- les déchets de laboratoires ;
- les déchets industriels banals.

Les déchets de laboratoire sont traités à l'extérieur par la société TRIADIS.

Les quantités de déchets issus du site sont les suivantes :

Type de déchet	Quantité 2005 en T/an	Quantité 2006 en t/an	Éliminateur
Rebus de fabrication	120	120	ECO HUILE
Déchets de démolition	270	296	Séché environnement
Eau à incinérer	9075	44.5	Essai de prestataire SONOLUB
Eaux fatales et de procédés		11 767	SCORI évapo incinération
Boues + déchets d'hydrocarbures	Pas calculé	214	Incineration chez Sedibex

En 2006, la quantité d'eaux fatales et de procédé a augmenté de 30 % par rapport à 2005.

2.2 Les rejets atmosphériques

Caractéristiques physiques des rejets atmosphériques	Cheminée n° 1 mg/Nm ³	Flux g/h	Flux kg/j	Total 2005 en tonnes	Total 2006 en kg
Oxyde de soufre SO ₂	462	5610	134.64	135	33,6
Oxydes d'azote (NO+NO ₂) exprimés en NO ₂	150	1822	44	17	11
Acide chlorhydrique HCl	4.6	56	1.34	11	0,3
Monoxyde de carbone	122	1482	36	7	8,9
Poussières totales	7	85	2	2.8	0,5
COV	1.5	18	0.4	1.3	0,1

Ces rejets atmosphériques sont en baisse sauf pour le CO. Le SO₂ est en baisse de 75 %, ce qui est dû au changement de système de chauffe. Le combustible utilisé par ECOHUILE est désormais du combustible à très très faible teneur en soufre.

Comparaison avec l'ancien système de chauffe :

	Ancien système de chauffe (3 combustibles)	Système de chauffe centrale mono combustible
Nombre d'heures de production	3900	3900
SO ₂ en kg	129250	21905
Pb en kg	63	0
Zn en kg	125	0
PCDD PCDF/an	13.26 g	156 µg

2.3 Les rejets aqueux

En 2006, le rejet vers la rivière du Commerce a été de 103110 m³. En 2005, il était de 86633 m³. La consommation d'eau potable a été de 2639 m³ et la consommation d'eau industrielle a été de 105 000 m³.

Contrôles inopinés :

Les analyses des contrôles inopinés en sortie de bassin de décantation ont été effectuées par le laboratoire de Rouen.

Date	DCO brute mg/l	pH	MES mg/l	Phénols mg/l	DBO ₅ brute mg/l	Hydrocarbures mg /l
29 et 30/03/06	88	8.25	18	<0.02	5.6	8.07
12 et 13/06/06	82	7.85	16	0.05	5.1	5.3
26 et 27/09/06	229	7.65	44	0.28	36	13.4
13 et 14/11/06	159	12.15	12	0.21	15	<0.5
Valeurs réglementaires	120	5.5<pH<8.5	30	0.5	30	5

Auto surveillance :

Les résultats d'autosurveillance sont envoyés à l'inspection des installations classées mensuellement. Au cours de l'année 2006, des dépassements en concentration de DCO ont été relevés. Les autres paramètres analysés n'ont montré aucun dépassement.

Les origines des dépassements sont :

- pour le pH, une fuite sur la pompe de gavage d'un neutralisant des pompes de l'unité P651. Compte tenu du faible débit, l'impact de la soude de l'antipol s'est ressenti pendant une quinzaine de jours sur les rejets. Cette pompe fait désormais l'objet d'un suivi régulier par les équipes de quart ;
- pour la DCO, la veille du prélèvement par le laboratoire, éclatement d'un flexible d'un camion en cours de chargement. Pour les dépassements ponctuels lors de l'autosurveillance, ils sont dus à des apports accidentels de pollution (nettoyage de dépotage souillé, lavage des sols de l'usine pas assez fréquents d'où une quantité importante de polluant apporté au milieu). Les nettoyages des sols vont devenir hebdomadaires afin de ne pas apporter à la station de traitement une charge trop importante de polluant à traiter ;
- pour les hydrocarbures, des apports trop importants de polluants à la station, ce problème est solutionné comme pour la DCO par un nettoyage du site plus fréquent au niveau des sols et postes de dépotage.

Les quantités de polluants émis sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les valeurs sont issues des analyses réalisées :

Polluants	2006 Masse émise kg/an	2005 Masse émise kg/an
Paramètres généraux		
Azote total	-	276
DBO ₅	1332	938
DCO	8940	6293
MES	2068	1159
Métaux et leurs composés		
Pb	0	0,3
Zn	47	6
Substances organochlorées		
AOX	0,035	16
Autres composés organiques		
Phénols (total)	2	1
Autres composés		
Fluorures	-	8
Hydrocarbures totaux	195	391

3 INCIDENT/ACCIDENT

Le 1^{er} juin 2006, une fuite de fluide caloporeur au niveau d'un échangeur s'est produite. Cet accident a été géré en interne par la société ECÖHUILE. Néanmoins, une odeur s'est dégagée et s'est déplacée sur toute la zone de Port-Jérôme et vers les communes de Notre-Dame de Gravéchon et de Lillebonne. L'exploitant n'a pas averti l'inspection des installations classées dans un délai raisonnable.

Les échangeurs ont été équipés de joints et de boulons neufs. Ce type de joint a été préconisé par le fabricant. Or, ces joints n'étaient pas adaptés aux conditions d'exploitation de l'unité. Ils manquaient d'élasticité qui ne leur a pas permis de suivre les mouvements de dilatation de l'échangeur entraînant leur rupture brutale.

4 ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

➤ Inspection du 16 mars 2006 :

Cette inspection avait pour but de vérifier la déclaration annuelle des polluants que l'exploitant a télétransmise à l'inspection des installations classées.

➤ Inspection du 1^{er} juin 2006 :

Cette inspection a fait suite à un incident qui s'est produit sur le site. Une fuite de fluide caloporeur sur un échangeur a entraîné une gêne olfactive sur la zone de Port-Jérôme et les communes alentours.

➤ Inspection du 7 juin 2006 :

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité du site vis-à-vis des effets directs et indirects de la foudre. Des explications sur l'incident du 1^{er} juin 2006 ont aussi été fournies.

➤ Inspection du 9 octobre 2006 :

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité du site vis-à-vis de l'arrêté préfectoral complémentaire du 16 novembre 2004 (impact olfactif) ainsi qu'avec le chapitre 7.7 de son arrêté préfectoral d'autorisation du 12 décembre 2005 « moyens d'intervention en cas d'accident ». Une mise en demeure sur ce chapitre a été proposée à monsieur le Préfet et signée le 28 novembre 2006 car de nombreuses non conformités ont été relevées. Concernant les odeurs, l'échéancier de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2004 est respecté et une

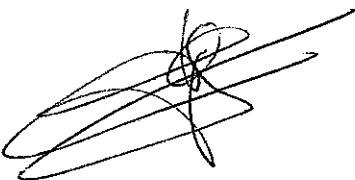
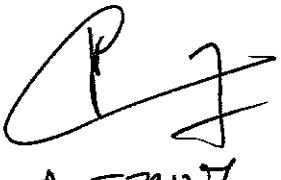
nouvelle inspection odeur a été réalisée en juin 2007 qui a montré qu'une zone du site reste particulièrement odorante ; il s'agit de l'unité de distillation atmosphérique. Des actions correctives vont être demandées à l'exploitant.

➤ Arrêté préfectoral de mise en demeure du 28 novembre 2006 :

Mise en demeure de respecter, sous trois mois, les prescriptions techniques du chapitre « moyens d'intervention en cas de sinistre » de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 12 décembre 2005.

5 CONCLUSION :

En conséquence, nous proposons aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2006.

REDACTEUR :	VERIFICATEUR :	APPROBATEUR
L'Inspecteur des installations classées  Catherine FORTIN Le 5 juillet 2007	L'Inspecteur des installations classées  A. TERNY Le 17/7/07	Adopté et transmis le 17/07/07 à monsieur le préfet de Seine-Maritime, Pour le directeur et par délégation  Christian LEGRAND